

AVRIL 2019

# CONDUITE SUPERVISEE SOLIDAIRE

## INFORMATIONS PARTICIPANTS

- ✓ Vous êtes inscrit en auto-école
- ✓ Vous souhaitez bénéficier de la conduite supervisée avant l'examen du permis de conduire ou après échec à celui-ci
- ✓ Vous n'avez personne dans votre entourage qui puisse être votre accompagnateur
- ✓ Vous habitez dans le Maine-et-Loire,
- ✓ Vous avez besoin du permis de conduire pour trouver un emploi

**Néo-Mob'In peut répondre à votre besoin en vous mettant en lien avec un bénévole prêt à vous accompagner dans votre parcours de conduite supervisée et à disposition, une voiture assurée réservée au dispositif.**

### POSITIONNEMENT

Vous avez été invité(e) à **une réunion d'information collective Néo Mob'In**. A cette occasion, nous vous avons remis personnellement :

- ✓ ce présent document
- ✓ la plaquette de présentation **AFODIL** (que vous devez remettre à votre auto-école)
- ✓ la liste des documents que vous devez fournir au secrétariat d'AFODIL

### SI MON AUTO-ECOLE ACCEPTE LE DISPOSITIF ?

1. **Vous devez fournir l'ensemble des documents** demandés au secrétariat d'AFODIL
2. Nous programmerons ensemble **une rencontre avec votre futur accompagnateur** bénévole. Durant cette rencontre, nous vous détaillerons votre parcours de la conduite supervisée solidaire.

### QUE FAIRE SI MON AUTO-ECOLE REFUSE LE DISPOSITIF ?

1. **Vous ne devez en aucun cas reprendre votre dossier d'inscription**
2. **Reprenez contact au 02 41 88 26 32** avec les conseillers de la plateforme Néo Mob'In (AFODIL) afin d'étudier ensemble les possibilités qui s'offrent à vous.